



\*\*\*\*\*  
**OBJET ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DU 4<sup>ème</sup> ADJOINT**  
\*\*\*\*\*

Réf. 2015-10 - feuillet 1/3

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2015  
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

**Présents** : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Agnès BRUNOT, Christelle COMBET, Viviane JEANTET, Thierry DUFOUR, Jean-Philippe TAVARES, Laurence NIQUET, Yoan MAZZA, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX.

**Absents représentés**: Dominique BOUVET (pouvoir à Daniel AUDIBERT), Eric PIERRE (pouvoir à Christophe GUITTON)

**Absent** : Néant

**Secrétaire de séance** : Laurence NIQUET

*Nombre de conseillers en exercice* : 15

*Nombre de conseillers présents* : 13

*Nombre de conseillers ayant pris part au vote* : 15

Monsieur Jean-Philippe TAVARES ayant présenté sa démission du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint et Monsieur le Préfet l'ayant acceptée, le Conseil Municipal peut dès lors procéder soit à la suppression du poste d'adjoint devenu vacant, soit à l'élection d'un nouvel adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2121-7-2, L 2122-10 et L 2122-15

Vu la délibération 2014-21 en date du 29 mars 2014 fixant le nombre d'adjoints.

Vu la délibération 2014-30 en date du 24 avril 2014 désignant les adjoints au maire.

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :**

- De conserver le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint
- Que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,
- De procéder à la désignation à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 du 4<sup>ème</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.



\*\*\*\*\*  
**OBJET ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU CONSEIL  
MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DU 4<sup>ème</sup> ADJOINT**  
\*\*\*\*\*

Réf. 2015-10 - feuillet 2/3

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2015  
A 20H00

Est candidat : Thierry DUFOUR

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Monsieur Thierry DUFOUR ayant obtenu 14 voix soit la majorité absolue des suffrages exprimés est nommé 4<sup>ème</sup> adjoint au maire. Il sera installé dans ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 2015.

Le tableau des adjoints au maire est donc modifié comme suit :

Tableau du 24 avril 2014

1<sup>er</sup> adjoint M. Daniel AUDIBERT  
2<sup>ème</sup> adjoint Mme Chantal MACQUET  
3<sup>ème</sup> adjoint Mme Marie-Noëlle MINARD  
4<sup>ème</sup> adjoint M. Jean-Philippe TAVARES

Tableau du 1<sup>er</sup> février 2015

1<sup>er</sup> adjoint M. Daniel AUDIBERT  
2<sup>ème</sup> adjoint Mme Chantal MACQUET  
3<sup>ème</sup> adjoint Mme Marie-Noëlle MINARD  
4<sup>ème</sup> adjoint M. Thierry DUFOUR



\*\*\*\*\*  
**OBJET : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU CONSEIL MUNICIPAL  
SUITE A LA DEMISSION DU 4<sup>ème</sup> ADJOINT**  
\*\*\*\*\*

Réf. 2015-10 - feuillet 3/3

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 JANVIER 2015**

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>BON POUR POUVOIR</b>
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Agnès BRUNOT		
Christelle COMBET		
Viviane JEANTET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Thierry DUFOUR		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIANT		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 22/01/2015

Fait et délibéré le jour, mois  
Et an que dessus, le 27/01/2015  
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 28/01/2015

A Nonglard, le 27/01/2015  
Le Maire,  
Christophe GUITTON

**Acte télétransmis en Préfecture le 28 janvier 2015**